

**PA/PNRMR/PROTOTYPAGE NUDGE/2024/ 27**

**DCE/CCATP**

**1. Pouvoir adjudicateur**

Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc  
Chemin de Nanteuil  
51480 Pourcy  
SIRET : 255 100 075 00027  
[contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)  
Tel : 03 26 59 44 44  
[www.parc-montagnedereims.fr](http://www.parc-montagnedereims.fr)  
Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

**Personnes habilitées à donner des renseignements :**

**Technique :**

Monsieur Blaise PAILLARD, Chargé de Projet « pratique responsable des activités de pleine nature »

[b.paillard@parc-montagnedereims.fr](mailto:b.paillard@parc-montagnedereims.fr)

**Administratif :**

Monsieur Éric LALLEMENT, Directeur adjoint, responsable administratif et financier

[e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

**2. Objet du marché public :**

Accompagnement dans le prototypage, le "maquettage" et la création graphique de nudges\* qui devront sensibiliser aux comportements durables et responsables dans le cadre de la pratique des Activités de Pleine Nature et de la fréquentation des espaces naturels.

*\*Précision: la nature des nudges souhaités est déjà connue et ceux-ci sont décrits dans un "nudge book" qui sera communiqué par le Parc (nudge book réalisé dans le cadre d'une phase d'idéation menée avec la société Planète Nudge en 2024).*

Code CPV      75130000-6    Service d'appui aux services publics  
                  75200000-8    Prestation de service pour la collectivité  
                  75125000-8    Services administratifs dans le secteur du tourisme

- La livraison finale est attendue pour : au plus tard **le 30/04/2025**
- Date limite de remise des offres : **02/12/2024 – 12h00**

- Négociation : La collectivité se réserve la possibilité de mise en place d'une négociation avec les candidats de son choix (3 mini) préalablement classés selon l'article 3 du DCE.
- Date de notification envisagée : **Semaine 02-2025**
- Marché à procédure adaptée passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
- **Le présent marché comporte 1 offre de base scindée en 2 prestations (OB1 et OB2) et 1 prestation supplémentaire éventuelle (PSE)**

Délai de validité des offres : 2 mois

La signature de la proposition commerciale par la Présidente du Parc ou son délégataire tiendra lieu d'acte d'engagement.

**Propositions à déposer impérativement sur le profil acheteur [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)**

L'offre présentée par le candidat devra contenir :

- **Le présent DCE-CCATP complété, paraphé et signé,**
- Une note méthodologique précisant le mode de fonctionnement envisagé, un calendrier prévisionnel, les formats proposés des fichiers rendus et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition.
- Un descriptif des moyens humains mobilisés pour cette prestation ainsi que les expériences/références du candidat en matière de prestations similaires en lien avec les thématiques,
- Un devis détaillé par prestation demandée, précisant également les conditions forfaitaires de cession des droits pour chacune des prestations (OB1 et OB2) de l'offre de base.

Le prix sera ferme et non révisable.

Le prix proposé devra inclure l'ensemble des frais liés à la prestation.

### 3. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération :

<b>Qualité technique de l'offre</b>	<b>60 %</b>
<i><b>Dont note méthodologique</b> détaillée présentant la compréhension des enjeux, la démarche envisagée, le phasage prévu, le calendrier et les délais à respecter</i>	30%
<i><b>Dont Références du candidat</b> : qualité des moyens humains mobilisés, compétences et expériences en matière de prestations similaires</i>	30%
<b>Prix de la prestation (incluant valorisation de droits)</b>	<b>40 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Conformément à l'article 2, ces critères seront également appliqués pour définir les candidats retenus pour l'éventuelle phase de négociation.

## **4. Descriptif technique de la prestation demandée**

### **4.1. Contexte**

#### **1) Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims :**

Créé en 1976, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims regroupe 65 communes réparties sur 533km<sup>2</sup>. C'est un Parc péri-urbain, entouré par trois agglomérations, dites villes-portes, que sont Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne. Une ligne TER, appelée « ligne des bulles », traverse le Parc du nord au sud et dessert les gares de Reims, Rilly-la-Montagne, Germaine, Aÿ, Avenay-Val d'Or et Epernay.

Le territoire est caractérisé par un triptyque paysager composé de forêts (40%), de vignoble classé « AOP Champagne » (30%) et de cultures (30%).

Le massif forestier de la Montagne de Reims comprend 3 Forêts Domaniales (Faux de Verzy, Chêne à la Vierge, Hautvillers), labélisées « Forêt d'Exception », qui couvrent 15% de la surface forestière totale du Parc, le reste étant réparti entre des forêts communales et des forêts privées.

La biodiversité du Parc est riche tant d'un point de vue floristique que faunistique. Ainsi, la Forêt Domaniale des Faux de Verzy est le site naturel majeur du Parc avec 250 000 visiteurs par an. Deux sites Natura 2000 sont également référencés sur le territoire du Parc ainsi que plusieurs autres points sensibles (zones humides, pelouses sèches...) répartis sur l'ensemble du Parc.

#### **2) Pratique des activités de Pleine Nature**

Depuis plusieurs années, les équipes du Parc constatent une augmentation régulière de la pratique des sports et activités de pleine nature.

Afin d'accompagner au mieux le développement de l'ensemble de ces pratiques sur un territoire péri-urbain où différents enjeux cohabitent (ex : préservation des milieux naturels et biodiversité, exploitation forestière, fréquentation liée au tourisme et aux loisirs), plusieurs itinéraires ont été aménagés ces dernières années par le PNR de la Montagne de Reims et ses partenaires. 7 boucles VTT ont notamment été créées par le Parc, ainsi que plusieurs itinéraires de randonnée en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Le Parc accompagne également les organisateurs de manifestation en amont des événements en les sensibilisant aux impacts de la pratique sur les milieux naturels (ex : choix des itinéraires, balisage, etc...). Près de 80 avis sont émis par le Parc chaque année dans le cadre de demandes d'autorisations déposées par les organisateurs de manifestations sportives auprès de la Sous-Préfecture d'Epernay.

Concentrée autour du VTT, du trail et de la randonnée pédestre principalement, la pratique des Activités de Pleine Nature s'ouvre également au tourisme équestre ou à la Course d'Orientation, et aux nouvelles pratiques (trottinettes électriques...). Sur le territoire du Parc, ces activités peuvent être pratiquées aussi bien par des visiteurs individuels « en autonomie », que dans le cadre d'événements (comme mentionné ci-dessus) ou par le biais de prestataires touristiques (ex : location de vélos, balades accompagnées...).

En termes d'outils, il est important de souligner l'existence d'un site Internet dédié aux dates de chasses en battue sur la Montagne de Reims, permettant aux promeneurs d'identifier en amont de leurs sorties, les secteurs à éviter (d'octobre à février). Ce site existe depuis plusieurs années et est jugé comme efficace et nécessaire par l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, début 2023, le Parc a édité un flyer afin de sensibiliser à la « Pratique Sans Trace » des activités de pleine nature, reprenant et adaptant localement les 7 bons réflexes liés à ce concept international. Ces principes sont repris et diffusés sur le site Internet du Parc, dans les documents et brochures, ainsi que via une page dédiée (<https://www.parc-montagnedereims.fr/nos-actions/tourisme-durable/7-bons-reflexes-pour-une-pratique-sans-trace/>), mais aussi dans toutes les pages mettant en avant l'offre de plein air (ex : sentiers de randonnée).

### **3) Projet Interreg MONA**

L'augmentation de la fréquentation des aires naturelles et protégées du territoire a été accentuée par la crise du Covid-19. Cette hausse de la fréquentation et de la pratique de différentes activités de pleine nature, conjuguée au recours à la voiture comme moyen d'entrée principal dans les aires naturelles, se traduit par une augmentation de la pression sur les milieux naturels et des impacts négatifs sur l'environnement (voir détail ci-dessous). Depuis mars 2023 et jusque 2027, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims participe activement au projet européen Interreg MONA (report **MO**dal et **N**udge pour un tourisme et des loisirs durables dans nos **A**ires naturelles), aux côtés de 12 partenaires européens répartis entre la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est ainsi impliqué au sein de deux groupes de travail :

- Encourager la mobilité durable et l'intermodalité « train + vélo » pour accéder à la nature
- **Favoriser le nudge et la communication engageante pour encourager la pratique responsable des activités de pleine nature (thématique dont cette consultation fait l'objet).**

Dans le cadre de ce projet Interreg MONA et par le biais de son « Chargé de projet pratique responsable des activités de pleine nature », le Parc naturel régional de la Montagne de Reims implique notamment ses partenaires locaux, représentants des domaines du **sport et des activités de pleine nature non motorisées** (clubs, associations, organisateurs d'événements). L'objectif est d'identifier des solutions afin d'encourager des comportements moins impactants sur les milieux naturels et la biodiversité, aussi bien de la part des visiteurs « individuels » (touristes, excursionnistes) que des organisateurs de manifestations sportives. **Les nudges ont été identifiés comme une piste pertinente afin de développer des pratiques de tourisme et de loisirs plus durables et responsables dans les aires naturelles.**

#### **4) Phase d'idéation de nudges (déjà menée de mars à septembre 2024)**

Dans le cadre d'une **première phase d'idéation menée entre mars et septembre 2024** accompagnée par l'agence *Planète Nudge*, le Parc a réuni ses partenaires au sein d'un *Nudge Lab* composé d'agents du Parc, techniciens de l'ONF, représentants d'associations sportives, organisateurs d'événements sportifs, agents de l'ADT Marne, élus du territoire... Cette phase d'idéation a permis la conception et la notation de **39 nudges potentiels** couvrant **8 thématiques** prioritaires d'action :

1. Gestion des déchets
2. Contournement d'ornières
3. Hors-sentier
4. Préservation de la faune et de la flore
5. Mobilités durables
6. Sécurité & Risque incendie
7. Partage de l'espace
8. Manifestations sportives.

**LE DCE COMPLET EST UNIQUEMENT  
TELECHARGEABLE SUR LE PROFIL  
ACHETEUR**

**[www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)**

**Interreg**



Co-funded by  
the European Union

**North-West Europe**

---

**MONA**